

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) Pierre BLONDEAU, Président des Foulées d'Etival
Domicilié à 16 avenue des Constellations à St Georges du Bois
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du Dimanche 2 octobre 2022 à 8 heures
au Dimanche 2 octobre 2022 à 14 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 14 septembre 2022

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2022-035

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M Pierre BLONDEAU, Président des Foulées d'Etival
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
dans le centre bourg

Du Dimanche 2 octobre 2022 à 8 heures
au Dimanche 2 octobre 2022 à 14 heures

à l'occasion de la course des Foulées d'Etival

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 14 septembre 2022

Le Maire,

